

M. POULIOT: Ce crédit mérite notre appui. Il convient de louer le Gouvernement d'avoir recommandé cette subvention de \$13,100. Nous ne pouvons rien enlever au Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille. Aucun député ne s'opposerait à un accroissement de ce crédit, car cette institution accomplit une œuvre excellente.

Plusieurs enfants sont dans la misère, non seulement là où le Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille exerce son activité, mais aussi dans d'autres régions. A certains endroits, dans les régions de colonisation, il y a des enfants très misérables qui n'ont parfois pas de lait à boire ou de quoi manger. Ils ne peuvent sortir l'hiver, faute de vêtements suffisants. De bonnes âmes s'occupent d'eux et font leur possible pour les secourir.

Je prie les honorables membres de se figurer les soucis qui rongent plusieurs foyers où les parents ne savent ce qu'il adviendra des jeunes enfants qu'ils ne peuvent nourrir, vêtir ou abriter. Dans l'arrière-pays, il y a des endroits où toute la population se plaint de ce que la pluie tombe à travers le toit de leurs maisons et, l'hiver, elle n'est pas protégée contre le dur climat. Dans certains logis, on peut apercevoir la lune à travers le toit, quand il n'est pas recouvert de neige. En ces localités, il y a plusieurs enfants qui ne sont pas assez vêtus. Pour ces raisons, dis-je, toute somme affectée par l'Etat au soulagement de la misère de ces gens mérite la plus haute approbation, et ce que je regrette profondément, c'est que l'allocation ne soit pas plus considérable. On ne saurait blâmer un gouvernement de voter une somme raisonnable pour secourir les petits enfants.

Rien n'est plus triste que le spectacle de la souffrance des pauvres enfants. Ils sont parfois si jeunes qu'ils ne sauraient expliquer pourquoi ils souffrent. Monsieur le président, vous vivez dans un vieux comté, un comté colonisé depuis nombre d'années, mais si vous voyagez dans les régions nouvelles et alliez de maison en maison, vous verriez des petits garçons et des petites filles, parfois même des bébés, souffrir beaucoup de la faim. Ils ne peuvent décrire leurs souffrances, mais ce sont des êtres humains, et ils souffrent quand même.

Il vaut la peine de préserver la santé de nos gens. Nous connaissons nombre de cas de tuberculose dus à une alimentation insuffisante. Les enfants croissent comme la tige d'une plante. Plusieurs manquent de la nourriture suffisante et sont ainsi exposés à plusieurs maladies et infections. J'espère que le ministre attirera l'attention de ses collègues du cabinet sur cette grande détresse et leur dira de retrancher ce qu'il faut retrancher.

[Le très hon. M. Bennett.]

Qu'il leur dise de couper les branches mortes du budget pour donner une nouvelle vigueur aux jeunes tiges. Quand un fonctionnaire n'est plus bon à rien, mettez-le à la retraite, et vous ouvrirez ainsi l'accès d'un emploi aux jeunes gens qui seront les hommes de demain.

Toute subvention accordée au Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille contribuera à ce résultat. C'est ce que l'on fait dans les vieux pays d'Europe et l'œuvre commence au Canada. Plus l'œuvre se développera, le mieux ce sera. Tous les honorables membres reconnaîtront, je pense, que plus le département de la Santé secourra les enfants, mieux il servira l'intérêt national. Encore un mot: dans la province de Québec il y a des unités sanitaires dans chaque comté. Chacune comprend un médecin et plusieurs gardes-malades.

M. HEAPS: Qui paie les frais?

M. POULIOT: En partie le gouvernement provincial. D'abord, c'était l'œuvre de la fondation Rockefeller. Maintenant, les frais sont défrayés en partie par la province, et en partie par le comté ou la municipalité. Je ne demande pas au comité de rien retrancher du crédit. Je vous demande, monsieur le président, d'aider aux unités sanitaires dans chaque comté de la province de Québec. Et pourquoi? Parce que, chaque fois que survient une épidémie de petite vérole, de fièvre scarlatine ou de diphtérie, tout le personnel se rend dans la région atteinte, tous les élèves des écoles se font vacciner et les unités sanitaires rendent de grands services. Je demande donc que le ministre veuille bien faire des recommandations à ses collègues du cabinet lors de l'examen de ses crédits. Quand un certain service ou quand les services d'un homme cessent d'être utiles au public, les crédits accordés pour cela devraient être supprimés radicalement, sans crainte ni favoritisme. D'un autre côté, quand il s'agit d'un service dont le public profite grandement, on devrait augmenter le crédit s'il n'est pas suffisant, car je crois que le peuple canadien est prêt à payer des taxes pour le bien public. Il n'est pas disposé uniquement à remplir les goussets ou à grossir le compte de banque de quelques particuliers peu nombreux, mais il est prêt et disposé à enrichir le pays en augmentant le bien-être général des citoyens. Le ministère de la Santé a pour objet de voir au bien-être du peuple canadien, et je prie le ministre de croire qu'il ne saurait mieux commencer qu'avec les jeunes. Que l'on commence à s'occuper d'eux dès qu'ils commencent à grandir. Ils ont besoin d'être bien nourris, d'être vêtus chaudement et confortablement et d'être bien logés. Le ministre de ce département a une grande responsabilité et je le prie de ne